

Conseil National des Evangéliques en France (C.N.E.F.)

Version 2002
(Charte de fondation)

Déclaration liminaire

Répondant à l'invitation du Conseil National de l'Alliance Evangélique Française (A.E.F.) et du Comité Directeur de la Fédération Evangélique de France (F.E.F.), la grande majorité des responsables des Unions d'Eglises et des Institutions de formation biblique de France s'est rencontrée une première fois le 6 janvier 2001, à Nogent-sur-Marne. Différents aspects de la situation du mouvement évangélique dans notre pays ont été abordés : sociologique et statistique, théologique et relationnel.

Prenant conscience de notre éparpillement et déplorant le préjudice que cela entraîne pour une parole et un témoignage évangéliques clairs, cette assemblée décida de se retrouver le **18 juin 2001**, dans le même lieu, pour une journée de jeûne et de prière. A cette occasion plusieurs responsables exprimèrent, au nom de leur Union, une demande de pardon pour les distances entretenues par le passé. Tous se sont réjouis de la qualité des échanges manifestant la volonté de reconnaissance réciproque et de développement de liens fraternels.

Il fut alors décidé de confier à un groupe le soin de travailler sur le projet d'une plate-forme évangélique, transmettre dans les Unions, Associations et Fédérations respectives ce qui venait d'être vécu et de se retrouver pour une nouvelle journée de travail le **7 janvier 2002**.

Le texte suivant a été rédigé lors de cette rencontre et définit ce que pourrait être le Conseil National des Evangéliques en France.

Objet

Etre un lieu d'échange, de réflexion, de concertation et de prière, une plate-forme en vue de renforcer les liens et la visibilité du protestantisme évangélique français, dans le respect de ses diversités.

Base

C'est la Déclaration de Foi de l'Alliance Evangélique.

Fonctionnement

Participants

Toute Union d'Eglises en accord avec l'objet de cette plate-forme peut demander à y participer. Chaque Union d'Eglises est représentée par deux personnes dont, si possible, son Président. L'A.E.F. et la F.E.F. sont représentées chacune par deux personnes en plus de leurs Secrétaires Généraux respectifs.

Fréquences des rencontres

Le Conseil National des Evangéliques en France se réunit au moins deux fois par an. Selon les nécessités de la situation, on peut envisager des rencontres supplémentaires. Dans un premier temps, les rencontres seront présidées, à tour de rôle, par l'A.E.F. et la F.E.F.

Le Comité Représentatif

Ce Conseil National nomme, en son sein, un Comité Représentatif composé de dix à quinze personnes émanant des différents courants du mouvement évangélique. L'A.E.F. et la F.E.F. en sont membres d'office et représentées par un délégué assisté de son Secrétaire Général.

La présidence du Comité Représentatif est assurée par un de ses membres à tour de rôle par période d'un an.

Le Conseil Représentatif prépare les rencontres du C.N.E.F. et veille à la mise en œuvre des décisions prises.

Groupes de travail

Dans certains cas et selon des modalités à définir, le Conseil peut être amené à donner un avis ou une recommandation et à exprimer publiquement sa position sur un sujet dont il serait saisi par l'un de ses membres. Le CNEF met en place des groupes de travail pour lesquels il peut faire appel à des compétences extérieures.

Ces groupes de travail pourraient travailler sur des sujets relevant des domaines tels que l'éthique, les libertés religieuses, les relations avec les médias, la déontologie, la concertation sur l'implantation d'Eglises, les aumôneries, etc. Il est entendu que ces travaux doivent tenir compte des services et des actions proposés par d'autres instances et associations.

Ces groupes rendront compte de leurs travaux au Comité Représentatif qui proposera des lignes d'action au Conseil National, lequel décidera des suites à donner.

Texte révisé (*les paragraphes en italiques seront revus lors d'une prochaine rencontre, en 2003*)

Nogent, le 16 septembre 2002